



**LEGENDE**

- Limite communale
- Limite de zone
- Limite de secteur
- UE** Désignation de zone
- Emplacement réservé et numéro d'identification
- Espace boisé classé à préserver
- Alignement d'arbres existants classés à préserver
- Alignement d'arbres classés à planter
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination en raison d'un intérêt architectural ou patrimonial, au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme (et numéro d'identification)

**Eléments paysagers à protéger et à mettre en valeur au titre de l'article L.123-1.7° du Code de l'Urbanisme**

- Eléments bâtis ou paysagers à mettre en valeur au titre de l'article L.123-1.7 du Code de l'Urbanisme
- Talus à conserver

**Périmètres de précaution liés aux risques naturels, définis au titre de l'article R.123-11.b) du Code de l'Urbanisme**

*Effondrement du sol*

- Indice de cavité souterraine et périmètre de précaution (numéro de l'indice: voir le rapport de présentation)
- Ancienne parcelle napoléonienne dans laquelle existe un indice de cavité souterraine non positionnable
- Indice de cavité supprimé

*Inondations et ruissellements (d'après l'étude AREAS) et les informations communales*

- Secteur inondable
- Couloir de ruissellement

**Voir en complément, le Plan de Prévention des Risques Inondation du Bassin de la Lézarde**

**COMMUNE DE ROGERVILLE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

*1ère MODIFICATION DU PLU*

**LES ZONES URBAINES DU PLATEAU**  
*Echelle 1/2 500 ème*

P.O.S.	Approuvé le	: 1er Février 1977
1ère Modification	Approuvée le	: 25 Juin 1985
2ème Modification	Approuvée le	: 29 Mars 1994
3ème Modification	Approuvée le	: 1er Juillet 2003
4ème Modification	Approuvée le	:
Révision du POS en PLU	Prescrite le	: 27 Juin 2002
	Arrêtée le	: 31 mars 2009
	Modifiée le	: 18 janvier 2010
	Approuvée le	: 4 avril 2010
1ère Modification	Approuvée le	:

Identification des emplacements réservés

N°	Désignation	Destinataire	Localisation et surface approximative
1	Aménagement d'un espace sportif et de loisirs	Commune	Les Marettes 9 000 m²
2	Aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations	CODAH	Les Marettes 4 000 m²
3	Extension du groupe scolaire et installations d'accompagnement Commerce et passage piétons	Commune	Le Village 2 000 m²
4	Création d'équipements complémentaires aux installations sportives Commerce	Commune	Le Village 4 000 m²
5	Aménagement et élargissement de la rue Louis Pasteur	Commune	Rue Louis Pasteur : 1250 m² (bande de 5 m de large sur 15 m de long)
6	Création d'un accès à la rue Victor Hugo	Commune	lotissement t du Carouge 75 m² (bande de 5 m de large sur 15 m de long)
7	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune	Le Village Parcelle n° 464 (environ 600 m²)
8	Aménagement d'un accès à la rue André Gide	Commune	Les Marettes (420m²) (Bande de 6 m de large sur 70 m de long)
9	Extension du cimetière	Commune	Sud Ouest du Village 3000 m²
10	Création d'une voirie et d'une liaison douce	Commune	2220 m² environ largeur 8 m minimum